

## **Situation de l'économie Algérienne A la lumière des réformes financières et monétaires de la période 1990 -2010**

**Docteur GUETAF LILA**

**Faculté des sciences économiques et des sciences de gestion  
Université Ferhat Abbas de Sétif**

### INTRODUCTION

L'économie mondiale connaît de nombreux changements imposés par les évolutions internationales, partant de la suprématie des économies de marché et la généralisation du phénomène de la privatisation, à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce et aux accords de libre échange et autres mutations intervenues dans de nombreux secteurs en particulier depuis le début de la décennie 90 du siècle dernier, dont les plus apparentes ont été l'élargissement des unions économiques et des organisations régionales ainsi que le développement du rôle des sociétés multi nationales et l'élargissement de leurs domaines d'activités, en plus du rôle joué par la mondialisation économique et financière dans l'augmentation des liens et de l'intégration des économies mondiales avec plus d'ouverture, de liberté et de concurrence.

Ces évolutions économiques mondiales ont déterminé l'orientation de la majorité des états du monde vers la mise en place de réformes profondes et radicales dans leurs systèmes économiques en vue de faire face à la concurrence internationale sachant en particulier que les réformes partielles n'ont pas donné les résultats attendus d'elles.

Le secteur financier et bancaire est considéré comme représentant les activités les plus réactives et les plus directement exposées aux influences de ces changements mondiaux particulièrement la mondialisation financière et ses conséquences qui ont été figurées par l'ensemble des changements radicaux connus par la scène financière et bancaire mondiale et qui ont été précédées par l'orientation de plus en plus accentuée vers la libéralisation de l'activité bancaire des entraves et des obstacles réglementaires et législatifs qui s'opposaient à l'extension des activités bancaires et financières et la diversification de ses domaines.

Aux lendemains de l'indépendance, l'Etat algérien a hérité d'institutions financières et bancaires affiliées à l'étranger. Pour cela, il n'a pas eu la possibilité d'accompagner les besoins du développement espéré de l'économie algérienne naissante.

De là, les autorités algériennes ont déployé des efforts importants pour lancer le développement dans tous les domaines dont l'activité financière et bancaire dans le cadre de laquelle il a créé quelques institutions indispensables et desquelles aucune économie nationale ne pouvait se passer, tout en essayant de s'adapter à quelques unes et en en nationalisant quelques autres pour arriver enfin à créer un système bancaire algérien adapté aux exigences du développement espéré et ce, après être passé par un ensemble de mesures et de réformes financières et bancaires qu'il avait engagé dès le recouvrement de l'indépendance à partir de la période des nationalisations des années 1966 et 1967 qui a été suivie par la restructuration du système bancaire en 1982. Puis est intervenue la période des réformes bancaires jusqu'à la crise financière subie par les banques privées algériennes et qui a eu pour effet l'annulation de la loi de la monnaie et du crédit et son remplacement par l'ordonnance 11/03 en août 2003, cela en plus des ajustements, des lois et des décrets à caractère économique qui se sont succédés et qui ont été publiés par l'état d'une année à l'autre et dont le contenu portait les conditions indispensables pour pénétrer dans l'économie de marché et ce, en conformité avec les évolutions économiques qui sont intervenues dans ce secteur que ce soit à l'intérieur du pays ou au niveau mondial.

## **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

L'Algérie a effectué toutes ces réformes bancaires dans le but d'organiser et de pousser le système bancaire vers la modernisation, le développement et le soutien de l'économie. Pour cela, nous aborderons :

Les réformes de la période 1990 – 2003,

Les réformes de la période 2003 – 2010,

L'évaluation de l'appareil bancaire actuel après les réformes bancaires.

### **I - LES REFORMES DE LA PERIODE 1990 – 2003**

L'Algérie avait entamé l'application d'un ensemble de réformes économiques après la parution de la loi de la monnaie et du crédit dans le but de modifier le mode de gestion de l'économie dirigée en une économie de marché, de réduire l'intervention de l'état dans l'économie, d'ouvrir le champ à l'initiative privée. Ces réformes ont touché tous les secteurs économiques y compris le secteur bancaire. Parmi ces réformes nous citons :

#### **1 – LES MESURES LES PLUS IMPORTANTES PRISES AU COURS DE CETTE PERIODE (1990 – 2003) :**

1-1– L'imposition d'une réserve obligatoire : une réserve obligatoire d'un taux de 3% des dépôts bancaires (sauf devises étrangères) a été imposée au cours de l'année 1994<sup>1</sup>.

1-2– L'adoption de politiques souples en matière de taux de change : dans le domaine du système de taux de change, l'Algérie a été capable de réaliser une sorte de stabilité en ce qui concerne la valeur du Dinar algérien et ce, à travers la baisse de valeur de la monnaie nationale vis-à-vis des devises étrangères selon des taux élevés notamment en 1994. De même que le système du taux de change fixe a été mené vers un système plus souple, ce qui a permis aux banques de créer des plafonds du taux de change étranger (décembre 1995) entre elles et enfin à travers la fixation des taux de change basée sur l'interaction des forces de l'offre et de la demande de devises étrangères en plus de la création de bureaux de change pour les opérations en devises étrangères (décembre 1996)<sup>2</sup>.

1-3– Annulation du financement obligatoire : l'annulation du financement obligatoire a été réalisée à travers l'obligation faite aux banques d'acheter des bons du Trésor. Le financement obligatoire a été remplacé dans le marché monétaire par un système d'enchères pour la vente des bons du Trésor négociables à des taux d'intérêts faramineux de 22% au début de l'année 1996 avant sa baisse à 17,5% à la fin de la même année pour faire reculer les taux d'inflation existants dans le but de réduire le coût des prêts du gouvernement et assurer la capacité du Trésor à accéder au marché financier dans lequel ont été appliquées les opérations du marché ouvert à partir de décembre 1996<sup>3</sup> - en vue de répondre à ses besoins de financement.

1-4– Libéralisation des taux d'intérêts : la libéralisation des taux d'intérêts est intervenue de manière totale à partir de l'année 1996 et a eu pour effet la réalisation de moyennes positives de taux d'intérêt réel à la faveur des politiques de la demande monétaire qui ont déterminé la baisse des taux d'inflation<sup>4</sup>.

Après les réformes citées plus haut, des mesures en vue de mettre à niveau les institutions financières et bancaires ont été prises du fait que ces mesures ont englobé les ajustements des cadres législatif et réglementaire à même de se conformer à l'ouverture de l'environnement économique, de même, des mesures ont été prises pour aider le développement de l'opération d'intermédiation financière à travers l'assainissement et la

## **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

restructuration des banques publiques et ce, en achetant les dettes non opérationnelles et la recapitalisation de ces banques tout en agissant pour faire évoluer le marché monétaire et créer un marché financier<sup>5</sup>.

Dix années après la parution de la loi sur la monnaie et le crédit, est intervenue l'ordonnance 01/01 du 27 février 2001 qui modifie et complète quelques articles contenus dans la loi 90/10 et qui a concerné de manière générale l'administration et le contrôle de la Banque d'Algérie.

Avec la grande secousse subie par le système bancaire algérien et due à ce qui a été appelé l'affaire de la banque Khalifa et de la banque commerciale et industrielle algérienne, est intervenue l'ordonnance 02/03 du 14 novembre 2002 relative au contrôle interne des banques et des établissements financiers<sup>6</sup>.

### 2 – LE PROGRAMME DE STABILISATION ECONOMIQUE (04/1994 – 03/1995)

Cette vague de réformes économiques a débuté en avril 1994 et a été désignée par « programme de stabilisation économique ». Elle a été déterminée par l'intervention d'une autre baisse des prix du pétrole en 1993 au cours de laquelle le prix du baril a baissé de 20 Dollars en 1993 à 14,19 Dollars en 1994 en même temps que l'augmentation des charges dues aux frais financiers de la dette extérieure.

Avec le temps, les prémices de la crise financière et économique sont apparues et ont été accompagnées de nombreuses pressions financières intérieures et extérieures.

Parmi ces pressions sur les ressources financières internes nous trouvons :

Le déficit global de la finance publique

Une croissance de la masse monétaire dépassant 10,3% et une augmentation de l'inflation à près de 30% en 1993

Une stagnation de l'activité économique et une baisse du taux de croissance économique en moyenne.

Les pressions financières extérieures ont été :

Des frais financiers ayant représenté en 1993 86% environ et ayant déterminé les autorités publiques à rééchelonner les dettes

Le paiement d'un service d'une dette de 28 milliards au cours de la période 91 – 93  
une grande réduction des importations au cours de la période 92 – 93 pour ne représenter que 50% du niveau qu'elle avait en 1985 en prix courant, ce qui a eu des effets sur l'appareil productif et la baisse de la production globale en prix réels de 2,5% en 1993.

Une baisse de la consommation individuelle de – 6,4% à cause de la crise du logement et du chômage<sup>7</sup>.

Pour lever ces pressions, et en accord avec le Fonds Monétaire International, les autorités ont mis en place un programme de stabilisation économique (94 – 95) après avoir passé les deux accords précédents dont le premier a été l'accord de stand by de Mai 1989 accompagné d'une Facilité de financement compensatoire (FFC) pour un montant de 560 millions de dollars et le second accord de stand by de Juin 1991 pour un financement de 400 millions de dollars<sup>8</sup>. Suite à ces accords, les autorités algériennes ont pris de nombreuses mesures qui ont été les moyens utilisés pour réaliser les objectifs du programme :

Pour réaliser les objectifs tracés au programme de stabilisation économique, les autorités algériennes ont pris des mesures concernant la politique budgétaire et la politique monétaire :

Pour réduire le déficit budgétaire public, elle s'est appuyée sur :

La fixation des dépenses d'équipement,

Le gel des salaires de la fonction publique,

L'annulation du soutien des prix de certains produits et baisse pour d'autres produits,

## **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monétaire**

La recherche de l'augmentation des recettes du Trésor en améliorant les recettes fiscales.

En ce qui concerne le contrôle de la politique monétaire, les autorités ont procédé à :

La révision du taux de change en dévaluant le Dinar et en augmentant le taux d'intérêt pour la rapprocher du niveau réel.

L'encadrement des prêts bancaires destinés aux entreprises publiques non autonomes<sup>9</sup>.

L'élévation du taux de croissance économique dans le but d'absorber la force de travail et de réduire graduellement le chômage.

Une rapide réalisation du rapprochement entre les taux d'inflation régnant en Algérie et les taux existant dans les pays industrialisés<sup>10</sup>.

La réduction des coûts de transition du réajustement structurel

Retrouver la vigueur de la balance des paiements pour réaliser des niveaux convenables de réserves en devises étrangères.

La stratégie sur laquelle a été bâtie cette réforme est une stratégie à moyen terme tendant à exécuter les trois axes suivants :

Révision des prix relatifs et libéralisation du commerce extérieur,

maitrise des dépenses publiques et durcissement de la politique monétaire pour contenir la demande globale et réaliser à terme l'équilibre intérieur et extérieur,

Créer des mécanismes institutionnels et de marché indispensables à l'achèvement l'opération de passage de l'économie centralement planifiée à une économie de marché diversifié,

Correction des prix relatifs et libéralisation du commerce extérieur.

Concernant ce point, l'état s'est intéressé de manière sérieuse au taux de change et à ses effets négatifs en particulier sur les prix. Pour réduire les effets du taux d'intérêt, les mesures suivantes ont été prises :

® Baisser la valeur de la devise de 50% pour corriger la hausse rapide de la valeur du Dinar,

® Se baser sur le système de flottement orienté vers le système du taux de change,

® Introduire le système de marché de la devise entre les banques à la fin de 1995.

La conséquence de ces mesures a été la baisse du taux réel de change d'environ 30% due à la baisse du taux de change nominal avec la poursuite de politiques sévères.

Cela en ce qui concerne les mesures les plus importantes qui ont été prises par l'état sur le taux de change dans le but de réaliser un pouvoir concurrentiel avec l'étranger à même de diversifier l'économie dans un plus grand degré en direction des activités commerciales hors hydrocarbures et ainsi influencer les prix locaux.

De même, des mesures directes ont été menées sur les prix relatifs eux-mêmes. Après la libéralisation partielle des taux d'intérêt au début des années 90, un premier pas a été effectué dans le but de créer un système de taux d'intérêt fixé par les forces du marché en 1994 puis ce système a été définitivement libéré en 1995 et avec le ralentissement de l'inflation est apparu un taux d'intérêt réel en 1996. En ce qui concerne les prix des biens et services, le soutien des prix de la majorité des biens a été supprimé en 1994 en exceptant quelques uns dont le soutien a pourtant été supprimé au cours des deux années suivantes.

Les conséquences de ces mesures a été une hausse terrifiante des prix ayant atteint en moyenne 200% environ en ce qui concerne les prix des produits alimentaires pétroliers<sup>11</sup>.

### **3 – LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL 1995 – 1998**

Au cours de cette période, l'ajustement était une nécessité inévitable en considérant qu'il était la matérialisation des mesures de réanimation. Selon le Fonds Monétaire International, ce programme comportait un ensemble d'objectifs :

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

Réaliser une croissance continue de 5% hors hydrocarbures,  
Réduire l'inflation à 10,3%,  
Réduire le déficit budgétaire à 1,3% par rapport aux 2,8% au cours de la période 1994-1995,  
Libéralisation progressive du commerce extérieur,  
Abandon par l'état de la politique de soutien de tous les secteurs,  
Mise en place d'un cadre législatif pour la privatisation,  
Pour réaliser ces objectifs, les autorités ont tracé une politique économique représentée par ce qui suit :

A – une politique économique à caractère conjoncturel et concernant les mesures financières et monétaires permettant de réaliser une croissance économique durable, la réduction du déficit budgétaire et l'augmentation des ressources au moyen de :

- L'élargissement de la taxe sur la valeur ajoutée,
- La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la réduction des dépenses,
- La suppression du soutien des prix,
- La rationalisation des dépenses d'équipement.

Dans le but de réduire l'inflation, la politique monétaire a insisté sur la maîtrise de la masse monétaire et la constitution d'un marché du crédit pour refinancer les banques en plus de la suppression de la marge bénéficiaire des banques avec la libéralisation des taux d'intérêts débiteurs et la réalisation de bénéfiques moyens pour absorber l'épargne des particuliers.

B – une politique à moyen terme : les autorités se sont attachées à mettre en place les moyens pour réaliser une croissance économique à travers une utilisation exemplaire de l'appareil de production et une amélioration de sa rentabilité, l'appui sur des sources de financement excluant le financement inflationniste pour ensuite s'atteler à la réduction du chômage, la poursuite de la libéralisation du commerce dans le but de lever les obstacles administratifs et financiers et encourager les exportations hors hydrocarbures<sup>12</sup>.

### 3.1 Les causes du programme d'ajustement structurel

Les causes les plus importantes de ce programme sont les suivantes :

- L'assujettissement de l'économie nationale à l'étranger dans une importante mesure,
- L'augmentation du déficit budgétaire qui a atteint 8,7% du produit intérieur brut à la fin de 1993,  
La baisse du niveau des réserves de change qui ont atteint moins d'un milliard de dollars en mars 1997,  
L'augmentation du service de la dette qui a atteint 82,2% en 1993 et plus de 93% au début de 1994,  
L'augmentation du taux de chômage
- La déficience des équilibres financiers globaux de l'économie nationale et l'augmentation du taux d'inflation due à la masse monétaire résultant de l'émission monétaire.

### 3.2 Les objectifs du programme d'ajustement structurel

Le PAS a eu pour objectifs :

- La préservation des résultats du programme de stabilisation et leur consolidation,
- La relance de la croissance économique de manière stable et continue,
- La continuation des réformes structurelles sur les deux plans interne et externe<sup>13</sup>.

### 3.3 Les résultats du programme d'ajustement structurel

L'Algérie a parachevé les diverses phases d'exécution de son accord avec le Fonds Monétaire International au cours de l'année 1998 et il est apparu à travers l'évaluation effectuée par l'Etat qu'un ensemble de résultats positifs ont été enregistrés au niveau des équilibres économiques globaux dont nous citons :

Une baisse du taux d'inflation à 6% en 1997 après qu'il ait été de 39% en 1994

Une augmentation des réserves de change de 1,5 milliards de dollars en 1993 à 2,1 milliards de dollars en 1995 et 8 milliards à la fin de l'année 1997

La réduction de taux de service de la dette extérieure de 83% en - 1993 à 30% en 1997 et 28% en 2000

L'augmentation du taux du produit intérieur brut de 4% entre 1995-1996 et de plus de 4,2% les années suivantes jusqu'à l'année 2000<sup>14</sup>.

### 3.4 Les caractéristiques de l'environnement bancaire après le réajustement structurel

L'étude de la situation des banques algériennes a montré qu'après l'assainissement de leurs portefeuilles financiers, qui a été effectué par des étapes successives et l'association du trésor public dans une large mesure au cours desquelles elles ont bénéficié d'un excédent de liquidités estimé à 250 millions de Dinars en 1998, il se remarque - sur la structure du budget de financement - que la prépondérance des crédits destinés au secteur public demeure la caractéristique principale du secteur bancaire. Le secteur public a été bâti par les décisions de la haute administration sans que les banques ne possèdent la liberté de prise des décisions relatives aux facilités de crédit accordées aux entreprises publiques hormis dans un cadre restreint. Ce procédé rend la banque sensible aux changements et aux dangers liés à l'attribution de crédits conséquents aux variations des taux d'intérêt et des taux d'inflation et des taux de change.

Parmi les faits saillants de cette période, l'accaparement par le secteur public des plus grosses parts des crédits bancaires destinés à l'économie malgré son accession à l'autonomie économique a entraîné l'affaiblissement de la capacité des banques à couvrir les crédits à moyen et long termes de financement des investissements<sup>15</sup>.

Le tableau suivant montre le poids des crédits accordés au secteur public par rapport à la totalité des crédits accordés à l'économie :

ANNEE	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CREDITS SECTEUR PUBLIC AU	632.648	760.619	601.970	701.8	740.3	715.8	791.4	859.3
CREDITS SECTEUR PRIVE AU	108.556	128.856	173.886	219.7	337.9	551.0	588.5	675.4
TOTAL	741.204	730.826	934.505	711.051	993.7	1078.4	1267.1	1380.2

Source NACIRA OKBA, l'effet financier du crédit bancaire après une phase de transformations structurelles dans le système bancaire algérien, Recherches économiques et administratives, Revue scientifique semestrielle éditée par la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Mohamed Khider Biskra, Algérie, numéro 3, Juin 2008, page 49.

Malgré les aspects positifs apportés du programme d'ajustement structurel 95/98, les politiques suivies dans son cadre ont eu de nombreux effets du fait que le réajustement exige des politiques récessionnistes à travers la pression sur la demande qui induit la réduction des

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

niveaux de croissance et par conséquent l'appauvrissement de larges couches de population et de ce fait, le coût social résultant des réajustements structurels a été considérable en comparaison aux résultats attendus et non garantis<sup>16</sup>.

**II – LES REFORMES DE LA PERIODE 2003 - 2010 ET LA SITUATION DE L'ECONOMIE ALGERIENNE AU TROISIEME MILLENAIRE**

**1 – LES REFORMES DE LA PERIODE 2003 – 2010**

Il est possible de citer les lois parues au cours de la période 2003 – 2010 dans les points suivants :

La loi sur la monnaie et le crédit a connu une autre modification intervenue par l'ordonnance 11/03 du 26 août 2003 qui a concerné de manière essentielle l'organisation de la Banque d'Algérie et le Conseil de la Monnaie et du Crédit, ce qui fait apparaître le recours des autorités à l'imposition de mesures plus sévères sur les banques et à l'affirmation du pouvoir de la banque centrale à travers la mise en place d'un champ plus large d'intervention de l'état dans l'organisation bancaire<sup>17</sup>.

Les lois suivantes ont été édictées en 2004<sup>18</sup> :

® La loi 01/04 parue le 04 mars 2004 relative au seuil minimum du capital des banques et des établissements financiers qui activent en Algérie. Alors que la loi de finances de l'année 1990 fixait le seuil minimum du capital des banques à 500 millions de Dinars et celui des établissements financiers à 10 millions de Dinars, cette loi a porté ces seuils minima à 2,5 milliards de Dinars pour les banques et 500 millions de Dinars pour les établissements financiers.

Chaque établissement ne se soumettant pas à cette condition risquait de se faire retirer son agrément d'où l'affirmation de la maîtrise du système bancaire par les autorités politiques et monétaires.

® La loi 02/04 parue le 04 mars 2004 qui fixe les conditions de constitution de la réserve obligatoire aux livres de la Banque d'Algérie, réserve qui varie entre 0% et 15% au minimum.

® La loi 03/04 parue le 04 mars 2004 qui concerne le système de garantie des dépôts bancaires. Ce système a pour but d'indemniser les déposants dans le cas d'impossibilité de recouvrer leurs dépôts auprès de leurs banques. La garantie est déposée à la Banque d'Algérie et la gestion de cette garantie est assurée par une société de participation dénommée Société de Garantie des Dépôts Bancaires, la garantie n'étant libellée qu'en Dinars algériens.

® Le secteur technique des systèmes de paiement a connu aussi une garantie à travers la mise en place d'une architecture fonctionnelle de détermination des risques.

Le cadre législatif général a été parachevé en 2005 par des textes réglementaires définissant les responsabilités des agents dans le système de paiement et les droits et obligations des intervenants dans ce système. Parmi ces règlements, se trouvent ceux édictés par le Conseil de la Monnaie et du Crédit dans ce cadre, en particulier ce lui du 15 décembre 2005 relatif au système d'escompte des chèques et autres effets de commerce<sup>19</sup>.

**2 – L'ECONOMIE ALGERIENNE AU TROISIEME MILLENAIRE**

L'économie algérienne a connu une nette amélioration au début du troisième millénaire.

Par exemple en 2000 :

® La conjoncture économique et sociale s'est caractérisée par une amélioration remarquable en ce qui concerne les ressources extérieures résultant de la hausse des prix du pétrole brut

### ———— Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire

® L'amélioration de la situation du Trésor qui a retitué le marché monétaire aux banques qui souffraient dans un passé récent du phénomène d'exclusion à cause de la présence du Trésor dans le même espace d'intermédiation<sup>20</sup>.

Par contre en 2003 :

® Le secteur financier et bancaire a été ébranlé par des scandales bruyants dont le plus important a été celui de la Banque El Khalifa.

® Le secteur du contrôle de la supervision a été exposé à de nombreux dangers dont le plus important a été le retrait de confiance qui pourrait entraîner la perte de la crédibilité de la place financière entière<sup>21</sup>.

Et en 2004 :

® L'activité économique a été caractérisée par un dynamisme intense et son ouverture dans plusieurs directions.

® Une conjoncture économique dominée par l'optimisme, l'amélioration de la situation économique du pays, une croissance continue et la réduction du taux de chômage.

® L'aspect négatif par contre a été celui de l'augmentation de la facture des importations qui prouve la faiblesse de l'économie nationale<sup>22</sup>.

Les principaux indicateurs économiques de l'économie algérienne dans la période allant de 2000 à 2004

Tableau N° 2 : principaux indicateurs économiques de la période 2000 – 2004

ANNEE DESIGNATION	2000	2001	2002	2003	2004
PRODUIT INTERIEUR BRUT EN MILLIARDS DE DA	4123.51	4260.81	4537.69	5264.19	5993.00
PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES	2464.29	2778.49	3020.66	3345.35	3683.00
PRODUIT INTERIEUR BRUT HORS HYDROCARBURES ET AGRICULTURE	2118.12	2366.38	2603.43	2835.22	3144.00
CROISSANCE REELLE / PIB	2.4	2.1	4.1	6.8	5.8
CROISSANCE HORS HYDROCARBURES	1.5	4.5	4.2	5.9	3.56
INFLATION	03	4.2	1.4	2.6	3.6
PART DU BUDGET	-53.19	+68.71	+26.03	-235.02	43.11
RÉSERVES DE CHANGE EN MILLIARDS DE DA	11.91	17.96	23.11	32.94	43.11
DETTE EXTERIEURE EN MILLIARDS DE DA	25.26	22.57	22.64	23.35	28.82

Source : ADDISSA CHAHRA, Les effets de l'aspect financier des sociétés euro algériennes sur l'économie algérienne, Mémoire présentée dans le cadre des exigences pour l'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques, Spécialité Monnaie et Financement, Université Mohamed KHIDER, Biskra, Algérie, 2007/2008, page 31.

Il est possible de résumer quelques indicateurs monétaires de la période passée dans ce qui suit :

Tableau N° 3 : Les indicateurs monétaires les plus importants de la période allant de 2000 à 2005



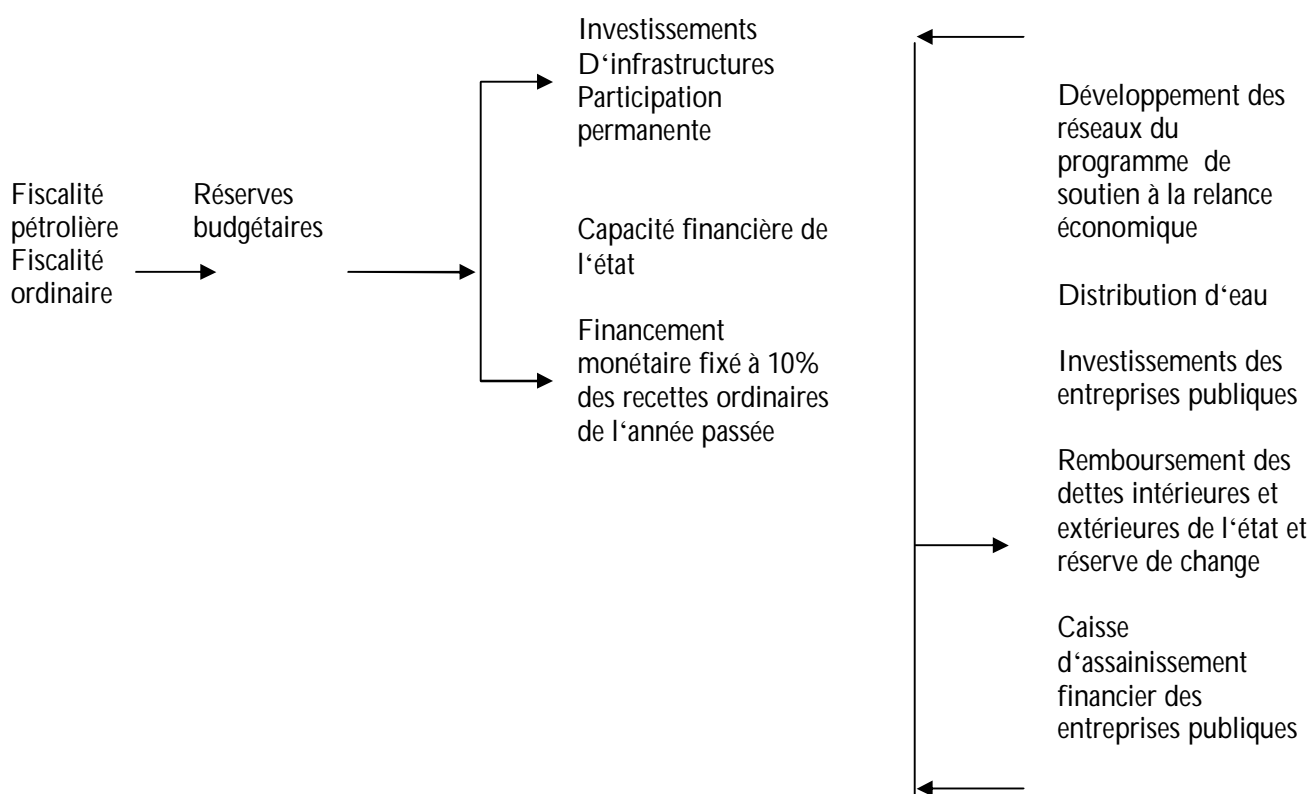
**Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

ANNEE \ DESIGNATION	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CROISSANCE DE LA MASSE MONETAIRE M2	12.99	22.3	17.3	15.61	11.44	10.9
CROISSANCE DES CREDITS A L'ECONOMIE	16.99	8.52	17.47	8.95	11.22	15.9
LIQUIDITE DE L'ECONOMIE	38.3	58.05	63.82	63.72	61.01	52.06
PART EN CIRCULATION EN DEVISE DANS M2	29.22	23.34	22.91	23.3	23.39	22.2

Source : Office National des Statistiques, Algérie

Il est possible de résumer les caractéristiques de cette étape économique qui s'étend dans la période 1990 – 2010 par le schéma suivant :

Schéma N° 1 : schéma explicatif de la période 1990 à ce jour par laquelle est passée l'économie algérienne



Source : établi par l'auteure en s'appuyant sur les informations et références précédentes.

**LES CARACTERISTIQUES DE CETTE PERIODE :**

Au cours de cette période des Fonds de Participation ont été créés, les produits n'ont plus été subventionnés et l'appareil bancaire a acquis son autonomie malgré que cela soit

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

intervenu dans une étape d'excédent financier (création de la caisse de régulation des ressources économiques).

Le financement monétaire est déterminé et conditionné avec le maintien du plan passé.

Cette période a connu la création d'infrastructures de base à travers le projet de croissance économique et le recours aux caisses de soutien de l'agriculture.

De même, on s'est attaché à assainir les entreprises et les banques publiques, leur recyclage en plus du remboursement des dettes extérieures.

**III – EVALUATION DE L'APPAREIL BANCAIRE ACTUEL APRES LES REFORMES BANCAIRES**

Il n'est pas possible de parler d'évaluation de l'appareil bancaire dans la phase de constitution de ce dernier au cours de la période 1962 – 1986 du fait que cette dernière s'est caractérisée par l'absence de législation bancaire unifiée clarifiant les relations entre les banques, la banque centrale et le Trésor. Cela a eu des effets sur le rôle d'intermédiation financière ainsi que sur le rôle de la banque centrale qui est restée marginalisée et éloignée de sa fonction essentielle, en particulier de la gestion de la politique monétaire du fait de la subordination de cette dernière aux décisions administratives définie notamment par l'interpénétration des compétences entre la banque centrale et le ministère des finances, par le travail d'intermédiation représenté par la collecte de l'épargne de ceux possédant des excédents financiers et le financement des investissements de ceux présentant des déficits financiers.

Il est possible d'évaluer le rôle de l'appareil bancaire selon ses fonctions commerciales, la gestion des crédits et de la trésorerie, la gestion des ressources humaines et le contrôle de gestion et ce, à travers les points suivants :

**1 – La fonction commerciale :**

La fonction commerciale est représentée par la qualité des services, la collecte des ressources, des produits financiers proposés et de la commercialisation.

Du point de vue de la qualité des services, cette dernière demeure en deçà du niveau requis. L'évaluation des banques sous l'aspect de la rapidité d'exécution des opérations des clients n'a pas été effectuée jusqu'à présent : alors que les banques des pays occidentaux accordent des gratifications en quelques laps de temps courts (en quelques heures) à qui voudrait ouvrir un nouveau compte auprès de leurs guichets, au moment où nos banques se plaignent du nombre de comptes des usagers et répliquent à tous ceux qui voudraient ouvrir de nouveaux comptes par la saturation de son portefeuille clients. Cette situation est due à de nombreux défauts auxquels sont confrontées les banques dont l'absence de concurrence.

Du point de vue de la commercialisation bancaire, il ne nous est pas possible de parler de cette fonction dans nos banques à l'heure actuelle du fait que les services bancaires existants ne peuvent être commercialisés auprès des clients. De même que ces banques n'effectuent ni études des divers marchés, ni information des clients en ce qui concerne leur avoirs ou les commissions bancaires ou encore sur les types de comptes de dépôt qui les produisent des intérêts et les intérêts que versent les banques aux titulaires de ces comptes, ou enfin l'information des emprunteurs voulant des intérêts. Toutes ces difficultés dont souffrent les banques ont des effets négatifs sur les clients et par conséquent sur la fonction d'attrait des ressources de l'épargne qui demeurent en deçà du niveau attendu.

**2 – La gestion des crédits et de la trésorerie :**

### 2.1 La gestion des crédits :

La bonne gestion de cette fonction relève de la continuité de l'activité de la banque commerciale parce qu'elle exprime l'utilisation principale des capitaux, en même temps qu'elle constitue la source principale de la rentabilité du fait que les crédits sont classés selon diverses bases dont :

- A – sur la base de la garantie,
- B – sur la base du recouvrement,
- C – sur la base du mode de remboursement.

De même que la banque doit évaluer ses opportunités de financement possibles à travers<sup>23</sup> :

- L'étude des lois qui influent sur sa capacité de crédit,
- L'analyse de la capacité propre de la banque du point de vue du volume, du volume des dépôts et de leurs utilisations,
- L'étude du bénéfice prévisionnel de chaque type de prêt.

Lorsque nous examinons la situation de nos banques, nous trouvons :

Une grande faiblesse dans l'analyse de la capacité propre de la banque et l'analyse des demandes des emprunteurs

Le défaut d'études et de critères économiques dans l'octroi des crédits, cela revenant à la faiblesse du niveau de qualification des cadres dirigeants des banques.

La lenteur importante d'étude des dossiers de crédit.

L'absence d'opérations de suivi et de gestion du crédit.

L'environnement dans lequel évoluent les banques ne pousse pas à l'encouragement et à la stimulation du fait du coût financier dont souffrent les institutions ce qui détermine les banques à prendre deux mesures qui sont :

Soit continuer à refuser les soutiens apportés pour sauver les entreprises nationales,

Soit accorder des soutiens à des entreprises incapables de les rembourser, cette mesure étant dangereuse pour la continuité des banques.

Malgré la restructuration des banques, les autorités ont supporté (en 1992-1993) plus de 275 millions de Dinars de créances bancaires douteuses sur les entreprises publiques (soit l'équivalent de 60% du crédit bancaire accordé à l'économie et 23% du total du produit local en 1992) et ce, en les remplaçant par des bons gouvernementaux) et en exécutant de nouveaux critères tels que la centralisation des risques et la mise en place de règles de classement des crédits<sup>24</sup>.

### 2.2 La gestion de la trésorerie :

La gestion de la trésorerie est représentée par :

La mise en place de chiffres relatifs à la trésorerie quotidienne et la détermination de délais d'utilisation pour certains clients de manière à éviter à la caisse de tomber dans le problème de liquidité.

Une mobilisation exemplaire des ressources dans le marché monétaire pour réaliser une rentabilité maximum et par conséquent œuvrer à une augmentation de la profitabilité. Les banques algériennes doivent accommoder entre les facteurs de liquidité et de profitabilité. Si la banque se concentre sur le facteur des profits, elle perd de vue l'aspect relatif à la liquidité et tombe dans le problème de manque de liquidité par contre, si elle se concentre sur la disponibilité de liquidités sans s'intéresser à la profitabilité, elle menacerait son existence même.

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

De même, l'évaluation des risques de variation des taux de change qui résultent des marchés qui se réalisent en devises étrangères demeure une des missions de la banque centrale mais la possibilité d'évaluation doit être accordée aux banques commerciales.

3 – La gestion des ressources humaines et la fonction de contrôle de gestion :

3.1 La gestion des ressources humaines :

Les banques algériennes n'effectuent toujours pas de planification de leurs ressources et de leurs utilisations pour leur assurer une meilleure gestion. Cela prouve la faiblesse de la gestion, de l'appui à son efficacité, la défaillance dans le nombre d'employés et le volume de travail existant. Malgré l'existence de quelques compétences dans ces banques, le mode de gestion de ces banques a déterminé que ces compétences ne puissent pas jouer leur rôle et appliquer leurs connaissances des techniques modernes.

La création de la Société Inter Bancaire de Formation (SIBF) reste en deçà des espérances attendues à cause de l'absence de disponibilité des moyens nécessaires pour dispenser une formation appliquée dans l'ensemble des spécialités et professions. De même qu'il a été créé l'Ecole Supérieure des Banques depuis 1996<sup>25</sup> qui est capable de proposer une formation supérieure dans le domaine bancaire.

Face aux évolutions intervenues dans le monde des banques en termes d'intégration et de banques globales, il reste à nos banques de fournir plus d'efforts et de travail pour faire évoluer son réseau et ses services.

3.2 La fonction de contrôle de gestion :

L'appareil bancaire souffre de l'ancienneté des systèmes comptable et informatique et de leur manque d'efficacité. Ces systèmes ne sont plus considérés comme appropriés aux données de précision de sécurité et de rapidité d'exécution, d'efficacité qui caractérise le travail bancaire moderne.

Le défaut de modernisation de ces systèmes porte une ombre néfaste sur le travail bancaire et en particulier l'étude des évolutions intervenues concernant les ressources, les obligations et la trésorerie. De ce fait, si les banques voulaient rattraper le train des banques mondiales, elles devraient donner à cette fonction leur intérêt et lui mobiliser tous les moyens pour former des contrôleurs qualifiés.

**CONCLUSION**

L'économie algérienne représente un modèle d'économie croissante. Après l'indépendance, l'Etat y a appliqué le style de planification centralisée comme moyen devant mener l'économie nationale à un degré avancé d'avancement et de croissance. Malgré le fait que l'économie algérienne ait connu une phase d'opulence liée en particulier au développement du secteur des hydrocarbures qui a soutenu l'économie depuis le milieu des années 80, l'apparition de la crise économique mondiale d'une part et le problème de la baisse constante des prix du pétrole d'autre part ont eu une influence négative sur les secteurs économiques d'où l'exigence de changement de la situation pour trouver des méthodes de travail nouvelles et des procédures économiques efficaces. Cela est apparu dans l'application de réformes continues et successives à travers des lois et décrets portant les conditions nécessaires pour entrer dans une économie de marché.

Elle a entraîné en définitive l'atteinte d'une phase qui a marqué ses limites sur la base des principes de l'économie libérale. Le cadre de cette étape a été mis en place par la loi 90/10 datée du 14 avril 1990 relatif à la monnaie et au crédit et portant les mesures législatives

## **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

complétant les procédures économiques qui appellent à la libéralisation de l'économie nationale et qui affirment la nécessité de réviser le plan de financement de l'économie et de revoir la relation entre l'entreprise publique économique et les banques qui accédé à l'ère de l'autonomie et qui entrent en affaires selon les règles du marché.

A partir de là, la période des années 90 qu'a traversé l'Algérie est considérée comme l'étape la plus sensible de l'histoire de l'économie contemporaine algérienne.

L'orientation vers la libéralisation de l'économie nationale est devenue évidente dans le cadre du programme de résolution des problèmes fondamentaux dont elle souffre et qui sont considérés comme des entraves à son développement.

La déféctuosité de l'équilibre extérieursous l'aspect d'un déficit chronique dans la balance des paiements avec un grand endettement ont entraîné la destination d'une forte proportion des recettes pour faire face au service de la dette extérieure à un dérèglement de l'équilibre intérieur qui a trouvé son écho dans l'augmentation du taux d'inflation accompagnant le déficit dans le budget général de l'Etat qu'elle alimente et alimentée par lui concomitamment à un taux élevé de chômage et tout cela dans le cadre de la maîtrise de la plus grande part de l'activité économique par le secteur public .

Dans le cadre de la présente étude, nous sommes arrivés à un ensemble de résultats que nous présentons comme suit :

Au cours des années passées, l'Algérie a pu réaliser des résultats positifs grâce aux réformes financières qu'elle a entamé depuis un temps dans le but d'assurer des conditions de développement durables ayant des effets profitables à une large frange de la société.

Ce que le système bancaire a accordé à la croissance comme financement direct et indirect et malgré son importance, s'est appuyé fondamentalement sur la fiscalité pétrolière, l'émission monétaire et les dettes extérieures, ce qui a participé à l'apparition de dérèglements monétaires intérieurs et extérieurs ayant influencé la stabilité économique et monétaire.

En général, le système financier et monétaire ne s'appuye pas sur des principes réels et conséquents, il n'est pas construit sur un cadre institutionnel convenable et défini, ni sur des réalités économiques données. Pour cela, l'Algérie a œuvré à trouver une situation convenable et une politique efficiente et un système maîtrisé de l'appareil bancaire pour qu'il puisse jouer le rôle qui lui revient. Cela apparaît clairement à travers les lois et réglementations économiques en partant de la loi 86-12, à la loi 88-06, puis la loi 90-10 relatif à la monnaie et au crédit et qui est considéré comme la pierre angulaire des réformes économiques et financières en Algérie et ce, de par son influence globale sur ces dernières.

Il n'est pas possible à la réforme économique d'intervenir si on ne s'intéresse pas au secteur bancaire, à sa transformation et son organisation, ceci entrant dans les conditions imposées par le Fonds Monétaire International dans le cadre du programme de réforme économique et les évolutions bancaires mondiales qui se basent sur la libération des entraves et des obstacles, sur l'augmentation de l'acuité de la concurrence entre les banques, l'utilisation de moyens technologiques évolués de communication et de transmission de données, l'application des décisions de la commission BALE et l'entrée à l'Organisation Mondiale du Commerce en tant que système de relations commerciales entre ses membres et système libérateur des services financiers et bancaires.

En général, les réformes financières et bancaires initiées par l'Algérie ont englobé trois axes essentiels qui sont les suivants :

Renforcement de la structure et des institutions de régulation et de contrôle du secteur financier dans le but d'appliquer les textes réglementaires qui ont pour objectif d'élever le niveau des compétences de gestion dans la banque centrale en Algérie.

Création d'une institution financière pour assurer une meilleure gestion du marché financier avec la participation du secteur financier privé.

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financières et monetaire**

Relever le défi dans le domaine du développement de ressources humaines capables de gérer le secteur financier et de définir les dangers résultant des diverses opérations contenues dans les opérations financières intérieures et extérieures et appelées système financier par certains pays.

A partir de là, nous trouvons que le système financier et bancaire possède les éléments primaires indispensables qui lui permettent un départ effectif vers un développement de ses services et l'élévation du niveau de sa prestation pour s'intégrer avec efficience dans le nouveausystème financier mondial.

REFERENCES ET NOTES

1. OUSSAF ATIKA, l'accord général pour le commerce dans les services et ses effets sur le secteur financier dans les économies arabes en se concentrant sur le cas algérien, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, spécialité monnaies et financement, Université Mohamed Khider, Biskra, 2003, page 104.
2. Référence précédente, page 105
3. Référence précédente, pages 105, 106
4. LAGGOUN NADIA, libération du mouvement des capitaux et ses effets sur la balance des paiements, étude du cas algérien, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, spécialité monnaies et financement, Université Mohamed Khider, Biskra, 2003/2004, page 133.
5. KHATER TAREK, les forces du changement stratégique dans le domaine bancaire et leurs effets sur les banques, étude du cas algérien, Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en sciences économiques, spécialité monnaies et financement, Université Mohamed Khider, Biskra, 2005/2006, page 124.
6. Référence précédente, page 124.
7. MEFTAH SALAH, les monnaies et la politique monétaire avec l'indication du cas algérien dans la période 1990 – 2000, Thèse présentée pour l'obtention du diplôme de Doctorat d'Etat en sciences économiques, page 205.
8. KHALLOUT FOUZIA, le rôle de la politique financière dans la réalisation de la stabilité et la croissance économiques dans les pays en développement à l'ombre des changements internationaux actuels, étude du cas algérien, Mémoire présenté dans les exigences d'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques, spécialité monnaies et financement, Université Mohamed Khider, Biskra, 2003/2004, pages 113 et 114.
9. ADDISSA CHAHIRA, les effets de l'aspect financier des entreprises euro algériennes sur l'économie algérienne, Mémoire présenté dans les exigences d'obtention du diplôme de Magister en Sciences Economiques, spécialité monnaies et financement, Université Mohamed Khider, Biskra, 2007/2008, pages 18 et 19.
10. SAKER MOHAMED LARBI, conférences sur le financement par la croissance, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Mohamed Khider, Biskra, Alger, 2006, page 102.
11. SAKER MOHAMED LARBI, référence précédente, page 320.
12. Site électronique : HAKMI BOUHAFS, parcours de l'économie algérienne et ses effets sur la croissance économique, Revue des Sciences Humaines. <http://www.ulum.nl/c11.htm>, 04/04/2010, 00 :09.
13. Conseil National Economique et Social, projet de rapport sur : aperçu sur la politique monétaire en Algérie, vingt sixième session générale ordinaire, juillet 2005, Alger, page 45.
14. AISSA MERAZGA, Le secteur privé et la croissance en Algérie, Thèse présentée pour l'obtention du diplôme de Doctorat d'Etat en Sciences Economiques, Université El Hadj Lakhdar, Batna, Alger, 2006/2007, pages 140 – 145.
15. NACIRA OKBA, l'effet financier du crédit bancaire après la phase de changements structurels dans le système bancaire algérien, Recherches Economiques et Administratives, Revue scientifique semestrielle éditée par la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université Mohamed Khider, Biskra, Alger, numéro 3, juin 2008, page 49.
16. NACER MERAD, les défis de la mondialisation sur l'économie nationale, étude économique, Revue périodique éditée par le Centre El Bassira de Recherches et de Conseils de Services Pédagogiques, numéro 7, Dar El Khaldounia de presse et d'édition, Alger, Janvier 2006, page 51.
17. HOCINE BENISSAD, Algérie, de la planification socialiste à l'économie de marché, OPU, Alger, 2004, pages 226-227.
18. [www.opn.dz.org/apr/arabic/seanceSa/april 2003.htm](http://www.opn.dz.org/apr/arabic/seanceSa/april 2003.htm)
19. Rapport 2005 Evolution Economique et Monétaire en Algérie, Banque d'Algérie, 16/04/2006, pages 136-137.
20. Conseil Economique et Social, Projet de Rapport concernant la conjoncture économique et sociale du premier semestre de l'année 2003, seizième session générale ordinaire, 2000, Alger, page 3.

————— **Situation de l'économie Algérienne a la situation financieres et monetaire**

21. Conseil Economique et Social, Projet de Rapport concernant la conjoncture économique et sociale du premier semestre de l'année 2003, seizième session générale ordinaire, 2000, Alger, page 4.
22. Conseil Economique et Social, Projet de Rapport concernant la conjoncture économique et sociale du premier semestre de l'année 2003, seizième session générale ordinaire, 2000, Alger, pages 5-6.
23. SEID EL HOUARI, administration des banques, Université Ain Chems, Egypte, 1986, page 119.
24. KARIM EN NACHACHIBI ET AUTRES, référence précédente.
25. MAHDADI MOHAMED NOUR EDDINE, l'appareil bancaire algérien et les réformes du système de financement, Mémoire de Magister en Sciences Economiques, Université d'Alger, 2001-2002, page 80.